

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 24-2021

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	04/10/2021
Date d'affichage :	

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOGNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etai^{ent} présents : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

Etai^{ent} absents : PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

Etai^{ent} excusés : FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE AUPRES DE SMACL ASSURANCES.

Le Président expose au Conseil Syndical sa décision de renégocier les différents contrats d'assurance de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.

Il présente la proposition SMACL qui est très intéressante en terme de prestations et de tarifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition commerciale de SMACL Assurances.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

22 OCT. 2021

et publication du :

29 OCT. 2021

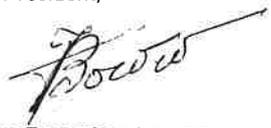
Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Jean-François BORDET